



**HAL**  
open science

# Les soucis de Jean-François Dubois : le livre de raison d'un officier de justice et de finance à Fontainebleau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle

Stéphanie Rivière

► **To cite this version:**

Stéphanie Rivière. Les soucis de Jean-François Dubois : le livre de raison d'un officier de justice et de finance à Fontainebleau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Travaux et Recherches de l'UMLV, 2000, 1, pp.59-78. hal-04037204

**HAL Id: hal-04037204**

**<https://univ-eiffel.hal.science/hal-04037204>**

Submitted on 16 May 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TRAVAUX  
ET  
RECHERCHES  
DE L'UMLV  
LITTÉRATURES  
ET SCIENCES HUMAINES

TRAVAUX ET RECHERCHES DE L'UMLV  
LITTÉRATURES ET SCIENCES HUMAINES

Revue semestrielle

*Directrice de rédaction :*

Fabienne BOCK

*Comité de rédaction :*

Louise BENAT-TACHOT — Vladimir IAZYKOFF — Christian LUPOVICI  
Anne-Marie PELLETIER — Robert SAYRE — Michael A. SOUBBOTNIK

*Secrétaire de rédaction :* Thierry BONZON

*Directeur de publication :* Dominique PERRIN

*Conception graphique :* Michelle THOMAS et Bertrand ZAKOWETZ



*RÉDACTION :*

"Travaux et Recherches de l'UMLV", Université de Marne-la-vallée, Cité Descartes 5, Boulevard Descartes, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2. (Tel. 01.60.95.70.75 ; Télécopie : 01.60.95.70.75)

*CORRESPONDANCE :*

Toute correspondance est à adresser à la rédaction.

*ABONNEMENTS / VENTE AU NUMERO :*

	Vente au numéro	Abonnement annuel
Particuliers	35 FF	70 FF
Institutions	70 FF	140 FF

Voir bulletin d'abonnement à l'intérieur du numéro

ISSN en cours

# TRAVAUX ET RECHERCHES DE L'UMLV

N°1 SCIENCES HUMAINES

## SOMMAIRE

Présentation du numéro .....	5
Dossier : L'état de guerre	
<b>Laurent FELLER</b> , Introduction .....	7
<b>Michèle COLTELLONI-TRANNOY</b> , L'entrée en guerre à Rome .....	9
<b>Geneviève BUHRER-THIERRY</b> , Les Saxons et les Slaves dans les années 950 : la paix impossible .....	19
<b>Laurent FELLER</b> , En deçà de la limite : une non-déclaration de guerre au XIIIe siècle .....	29
<hr/>	
Articles	
<b>Sandrine VASSILEFF</b> , La place du nom Carloman dans le système anthroponymique de la famille carolingienne .....	33
<b>Sandrine PERRIER-REPLEIN</b> , L'identité chrétienne à travers le mouvement des martyrs de Cordoue au milieu du IXe siècle .....	47
<b>Stéphanie RIVIERE</b> , Les soucis de Jean-François Dubois : le livre de raison d'un officier de justice et de finance à Fontainebleau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle .....	59
<b>Vladimir IAZYKOFF</b> , Jeunes salariés dans les grandes entreprises : trajectoires sociales et représentations du travail .....	79
<b>Julie DELMAS</b> , Le Perreux : naissance d'une ville .....	101
<b>Sandra MOREL</b> , Le capitaine Palacios : construction d'un héros dans la période franquiste .....	115
<hr/>	
Liste commentée des mémoires de sociologie et d'histoire médiévale, moderne et contemporaine soutenus devant l'Université de Marne-la-Vallée (1997-1999) .....	123
<hr/>	
Actualités .....	140

# Les soucis de Jean-François Dubois : le livre de raison d'un officier de justice et de finance à Fontainebleau dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Stéphanie Rivière

La source qui a fait l'objet de mon mémoire est "le livre de raison" de Jean-François Dubois, un noble de la seconde moitié du XVIIIe siècle, résidant à Fontainebleau, juriste de formation, un temps avocat, titulaire, entre autres, de la charge de "procureur du roi en la maîtrise des Eaux et Forêts de Melun et Capitainerie des Chasses de Fontainebleau". Comme d'autres manuscrits encore conservés dans les archives, ce livre de raison, resté confiné dans un coffre-fort à usage privé, n'avait fait l'objet, jusqu'à présent, d'aucune étude historique<sup>1</sup>.

Ce type de source, qui n'est pas propre au XVIIIe siècle, est souvent d'une richesse inédite. Le livre de raison, à mi-chemin entre le livre de comptes et le journal, permet — ainsi que l'ont démontré d'autres historiens<sup>2</sup> — de percevoir, à travers le récit d'un homme, son attitude face au monde qui l'entoure, face aux événements de la vie... Il contient, comme l'écrit Robert Sauzet<sup>3</sup>, de riches matériaux à caractère anthropologique sur la vie quotidienne. Il restitue le quotidien d'un homme dans l'instant immédiat, et dans son espace familial, sans pour autant être nécessairement le lieu de "confidences"<sup>4</sup>. Enfin, bien que le livre de raison appartienne à un genre littéraire spécifique, l'historien doit manipuler avec précaution ce type de source car "chaque livre de raison est une œuvre autonome"<sup>5</sup>. Néanmoins, la consultation de nombreuses sources du même genre permet de savoir si tel livre de raison est représentatif ou non de son temps ou d'une catégorie sociale particulière.

Bien que ne comportant pas d'événements retentissants, le livre de raison que nous avons étudié a le mérite de livrer la vie ordinaire de Jean-François Dubois et de montrer le lien entre les aspirations de cet homme et la réalité. Ce dernier débute son livre en 1749 et en poursuit la rédaction

tion jusqu'en 1793. Il écrit sous deux règnes, celui de Louis XV, jusqu'en 1774, puis celui de Louis XVI, soit pendant un demi-siècle d'histoire monarchique. Jean-François Dubois incarne le souci de la réussite sociale propre à tout homme de son rang, ainsi que le souci de l'avenir, à long terme, de son lignage, de son nom.

Ma recherche a consisté à retranscrire entièrement le livre de raison, ainsi que les pièces d'archives qui l'accompagnaient, à étayer les éléments qui le composaient à l'aide d'autres informations prises dans d'autres fonds des Archives Départementales de Seine-et-Marne (celui du contrôle des actes et celui des minutes notariales) ainsi que des Archives Nationales afin de pouvoir expliquer historiquement ce texte. J'ai ainsi retrouvé des compléments d'informations en rapport avec ma source et son auteur. De même, l'étude d'autres livres de raison m'a permis d'effectuer des comparaisons tant sur le fond que sur la forme. J'ai également renoncé à une lecture anecdotique du texte afin de privilégier celle des thèmes récurrents qui ont, dans certains cas, été traduits sous forme de graphiques : graphiques illustrant le "nombre d'occurrences des différents membres de la famille", "la dissociation dans le livre de raison entre les paragraphes concernant la vie privée et ceux concernant les affaires", les "paragraphes concernant la vie de famille de Jean-François Dubois"... Tout ceci permet une étude de la structure interne du livre de raison afin de confronter les résultats obtenus avec la description que donnent divers historiens de ce type de source. Ainsi, d'après la définition qu'en donne Roland Mousnier<sup>6</sup> un livre de raison, écrit d'après la tradition, peut se diviser en trois parties. L'une regroupe l'origine et l'histoire de la famille, l'autre tout ce qui concerne le patrimoine et la gestion des biens, enfin, la troisième partie regorge de conseils destinés à la descendance. Ici, deux thèmes ressortent du livre de raison de Jean-François Dubois : les affaires professionnelles de l'auteur et sa vie privée, basée autour du noyau familial.

Le pôle fondamental du livre de raison de Jean François Dubois concerne sa vie publique. L'auteur consacre 60% de ses notes à ses affaires professionnelles et économiques, lesquelles traduisent également ses relations sociales. Ses "affaires" apparaissent, généralement, sous la forme de l'emprunt et de la dette. Ici, nous retrouvons la définition du terme "livre de

raison", que propose Furetière<sup>7</sup> dans son *Dictionnaire Universel*, daté de 1690, mais toujours d'actualité au XVIIIe siècle à savoir que : "c'est un livre dans lequel un bon ménager ou un marchand écrit ce qu'il reçoit et dépense pour se rendre compte et à raison à lui-même de toutes ses affaires". Le compte est, par définition, l'armature du livre de raison. L'auteur nous fait part, tout au long de l'ouvrage, de ses différentes transactions. Il mentionne les raisons qui le poussent à de telles opérations de dépendance financière. Celles-ci proviennent, dans la majorité des cas, de nécessités professionnelles, par exemple, lors de l'achat d'un office. Il est rare qu'un noble se trouve en la possession de la totalité de la valeur numéraire d'un office lors de son achat. Il recourt également aux emprunts pour faire face aux augmentations de gages imposées par le pouvoir royal. Jean-François Dubois nous explique, enfin, qu'au moment de la rédaction des contrats de mariage de ses filles, il se voit dans l'obligation d'emprunter à des proches les sommes nécessaires pour fournir à celles-ci des dots correspondant aux exigences de leur condition. L'étude des contrats de mariage des filles Dubois a mené à une comparaison avec les chiffres mis au jour par Roland Mousnier qui a établi une stratification de la société parisienne en fonction de l'échelle des dots. Ainsi, du fait que les dots des filles Dubois avoisinent les 30 000 livres, cette famille pourrait appartenir à la "troisième catégorie" par ordre décroissant, laquelle comprend essentiellement des conseillers du roi, des officiers de finance, des procureurs dans les cours souveraines. Dans cette strate de la société "les dots sont avant tout en rentes et en deniers comptants"<sup>8</sup>.

Par moments, la notion "d'affaires", à travers les questions de succession et de contrat de mariage, s'enchevêtre avec les affaires familiales, autre pôle majeur du livre de raison. Au fil de ses notes, Jean-François Dubois fait vivre sa famille, ses proches. Le lecteur voit cette famille se développer et changer, cette dernière représentant 40% des mentions du livre de raison.

Magdeleine Françoise Pinson, l'épouse de Jean-François, tient une place de premier ordre aussi bien au sein de la sociabilité familiale que dans la vie de son mari. Elle est la marraine de la plupart de ses petits

enfants. Ensuite, elle prend toute son importance aux côtés de son époux dans les affaires de celui-ci. Il faut dire qu'elle tient une place à part entière dans de nombreuses constitutions de rente effectuées par Jean-François Dubois. Elle joue le rôle de garantie auprès des créanciers, tout en restant soumise à l'autorisation de son époux, puisque la femme mariée est, au XVIII<sup>e</sup> siècle, considérée comme une "incapable", frappée d'incapacité légale à gérer ses biens. Ces derniers sont donc mis à la disposition du créancier, sous forme de garantie, dans l'éventualité où Jean-François Dubois ne parviendrait pas à rembourser tel ou tel emprunt dans les délais déterminés par le contrat. Malgré une présence discrète dans cette rédaction pudique du livre de raison, Magdeleine Françoise Pinson donne l'image d'une femme associée à la gestion de la maison et susceptible de prendre des initiatives importantes. Jean-François Dubois évoque, également, tout au long de l'ouvrage, les faits marquants de la vie de ses huit enfants : leur naissance, leur décès s'il a lieu durant la période de rédaction du livre, le mariage et la carrière des fils. A l'âge adulte, ces derniers ne sont plus que deux. L'aîné a suivi une tout autre carrière que celle de son père et de son lignage. Il s'est tourné vers la marine pour devenir chef d'un des bureaux de la marine puis premier commis de la marine. Le second, qui tient une place plus importante dans la vie de Jean-François Dubois, succède à son père à la Maîtrise des Eaux et Forêts et Capitainerie de Fontainebleau comme nous l'indique l'auteur page 29 du livre :

"Et le 26 février 1780, en l'étude de Maître Armet nottaire à Paris j'ai donné ma procuration *ad resignandum* et fait avec mon fils un traité de vente de ladite charge, aux conditions y portées, mais par une contre lettre et un billet que mon dit fils m'a fait le même jour, je demeure toujours propriétaire de la d. charge tant qu'il me plaira ainsi que les revenus et émoluments"<sup>9</sup>.

L'office de procureur appartient aux offices dits héréditaires. Ils sont directement transmissibles aux héritiers moyennant paiement.

Jean-François Dubois présente, lui, un cursus professionnel classique. L'auteur a, tout d'abord, obtenu une licence en droit afin d'acquérir le titre d'avocat. Cette étape représente pour lui, comme pour bon nombre

d'autres jeunes nobles du XVIIIe siècle, un tremplin pour accéder à autre chose. Maurice Gresset confirme qu'"au titre d'avocat correspond une sorte de vestibule sur lequel s'ouvrent bien des portes"<sup>10</sup>. Seul le titre d'avocat permet d'obtenir un office de judicature, ce à quoi se destine Jean-François Dubois. En effet, nous avons retrouvé son investiture à la Table de Marbre de Paris<sup>11</sup> en tant que "Procureur de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts en six bailliages de Melun ... et Montereau Fault Yonne et de la Capitainerie royale des chasses de Fontainebleau". L'acquisition de sa charge provient d'une vente effectuée à son profit par son prédécesseur. Nous avons également retrouvé l'acte de vente<sup>12</sup>. Cet acte nous a permis de découvrir qu'il s'agissait d'une vente ferme, c'est-à-dire que le Sieur Jaillot, le vendeur, s'est engagé à vendre entièrement son office et à laisser Jean François Dubois bénéficiaire des gages et droits attachés à l'office. De même, nous avons découvert, dans le même acte, que le contrat de vente avait été traité à la simple procuration, ce qui signifie que l'acquéreur doit se charger de toutes les démarches. La charge de procureur du roi à la maîtrise des Eaux et Forêts de Jean-François Dubois lui a coûté 25 000 livres, ce qui représente une charge assez onéreuse, puisque la moyenne de la valeur des charges est de 15 000 livres sous l'Ancien Régime.

Cinq ans plus tard, il acquiert une seconde charge, celle de concierge des "Ecuries de la Reine" au château de Fontainebleau. Jean-François Dubois a hérité sa charge de son père, alors souffrant. Ces fonctions constituent une partie des offices de la Maison du Roi, en l'occurrence, ici, l'entretien des bâtiments royaux. L'édifice des "Ecuries de la Reine" était attenant au château et se situait à proximité des jardins, dans le prolongement de l'aile droite. Notre auteur acquiert, ensuite, une charge de contrôleur de la 27ème partie des rentes de l'Hôtel de ville de Paris, conjointement avec son frère. Il s'agit, dans ce cas, d'un office de finance, plus onéreux mais également plus prestigieux que les offices de judicature. Les contrôleurs, chargés de surveiller les payeurs des rentes de l'Hôtel de ville, étaient pourvus de privilèges considérables et tenaient une grande place dans la société. L'almanach royal de 1760<sup>13</sup>, par exemple, mentionne les frères Dubois dans leurs charges respectives. Puis, au moment du

décès de la mère de son épouse, Jean-François Dubois acquiert la moitié d'une charge de Plancheur, "commissaire du nettoyage des Ports de la ville de Paris". Il partage cet office avec son beau frère, à qui il le cédera par la suite. A l'aube des dernières années de sa carrière, Jean François Dubois obtient les honneurs du Roi. Ce dernier crée pour lui, explique-t-il, une charge de Lieutenant de Robe Longue en la Capitainerie de Fontainebleau<sup>14</sup>. L'octroi de cet office lui permet de gravir les échelons internes aux offices de judicature appartenant aux Eaux et Forêts et Capitainerie. Il acquiert une place d'honneur au sein de la hiérarchie de cette juridiction extraordinaire. Ce statut social valorisant, accordé par le pouvoir royal et symbole d'une certaine reconnaissance, permet à la lignée Dubois une ascension sociale. En une génération, Jean-François Dubois a donné un sens à sa lignée, en réussissant mieux, dans le parcours professionnel, que son père. Cette acquisition mène la famille vers des alliances et des parentèles plus prestigieuses. Enfin, citons une autre fonction de Jean-François Dubois, tout aussi glorifiante : le 27 décembre 1752, ce dernier est élu "premier marguillier de la paroisse Saint-Louis de Fontainebleau (...)" pour une durée de deux ans. Cette fonction de premier marguillier honore, par un vote, les membres les plus qualifiés professionnellement de la paroisse, en l'occurrence, très souvent les officiers de cours souveraines ou subalternes. De plus, d'après Marcel Marion, les marguilliers qui «sont des laïques chargés de l'administration des revenus d'une fabrique» jouent «souvent, en fait, le rôle de magistrats municipaux»<sup>15</sup>. En effet, à Fontainebleau, deux organes composent l'administration : le corps de l'assemblée des habitants et le corps des marguilliers qui possède le pouvoir exécutif. Jean-François Dubois donne donc une image représentative d'une partie de la noblesse de robe du XVIIIe siècle. A travers ses diverses acquisitions d'offices, il incarne, à sa manière, le cumul des charges qui est une pratique courante sous l'Ancien Régime.

A travers son discours, Jean François Dubois allie son intimité, sa vie quotidienne aux événements nationaux. Grâce à des bribes d'informations qui concernent certains faits en rapport direct avec le parcours professionnel de l'auteur du livre, l'historien est à même d'y voir des références à des lois, des mesures connues de l'histoire nationale. Ainsi, Jean-

François Dubois évoque diverses mesures mises en place au XVIII<sup>e</sup> siècle. Par exemple, page 13 du manuscrit, lorsqu'il évoque une augmentation du prix de sa charge :

“Le 20 septembre 1760 j'ay emprunté solidairement avec Magdeleine François Pinson ma femme de moy autorisée en cet effet de Maître François Hue ancien greffier en chef de la maîtrise de la Capitainerie de Fontainebleau, la somme de dix huit cens livres pour laquelle somme je lui ai passé le dit jour un contrat de constitution de 90 livres de rente devant Maître Langlois nottaire au dit Fontainebleau, payable d'année en année le dit jour 20 septembre sans retenues de 20<sup>èmes</sup> suivant l'edit du Roi du mois d'aoust 1760 ; les dits 17 800 livres pour servir an partie au 1<sup>er</sup> paiement de mil cens à faire avant le 15 octobre 1760, sur la somme de 6 000 livres d'augmentation de finance ordonnée par le dit Edit sur les charges de Controlleurs des Rentes de l'Hôtel de ville dont Joseph Hubert Dubois de Freminet mon frère et moy sommes pourvus ; au moyen de quoi les 3 000 livres restans à payer seront à la charge de mon dit frère”.

Cette augmentation du prix de sa charge, survenue en 1760, dénote les problèmes financiers que traverse l'Etat, qui doit faire face aux dépenses exorbitantes dues à la Guerre de Sept ans qui commença en 1756. De même, page 27 du manuscrit : “Le mardi 21 décembre 1773, en vertu de l'Edit du Roi du mois de mai 1772 et pour les raisons mentionnées au haut de la page 26 du présent, j'ai reçu du Sr Imbert Caissier de la Police de Paris sur assignation du Trésor royal la somme de trente trois mille livres entre les mains de Mr De La Borde ancien banquier de la Cour (...)”. L'édit mentionné provient de Terray, contrôleur général des finances jusqu'en 1774, qui, en mai 1772, décide de supprimer quarante offices de payeurs et contrôleurs des rentes de l'Hôtel de ville de Paris. Cet événement est en rapport direct avec la réforme de Maupeou, qui, en 1771, décide de réduire le nombre de magistrats, supprimer la vénalité des charges de judicature et la libre transmission de celles-ci. Le témoignage de Jean-François Dubois permet de mesurer de manière très concrète, sur un individu, l'effectivité de décisions prises à l'échelle nationale.

Ce document trouve enfin sa raison d'être à travers la trace que veut laisser l'auteur à la postérité. Il lui permet d'inscrire son histoire et son ascension dans les mémoires, en particulier dans celle de ses descendants, ce qui représente pour cet homme une source de profonde satisfaction. Ses descendants pourront, à travers le récit de son vécu, établir un code et un modèle de conduite, tirer profit des choix effectués par leur ancêtre. Au fil des pages, se dessinent la vie quotidienne de cet homme, ses goûts, ses désirs, les qualités des uns, les défauts des autres. Il donne de lui l'image d'un honorable sujet du roi. Il remplit certains devoirs propres au monde de la noblesse : serviteur de la justice, il veille aux intérêts et à la protection du roi ; premier marguillier, il se fait aussi le défenseur des privilèges locaux. Il pratique la religion. La vertu et la morale sont, chez lui, chose "innée". Cependant, il ne faut pas oublier que Jean-François Dubois opère une sélection dans les événements de sa vie qu'il va relater. Ainsi, le livre de raison, à l'image du journal intime et des mémoires, peut, selon le désir de l'auteur, embellir la réalité, du moins, la fausser. N'oublions pas, comme nous venons de le voir, que la fonction du livre de raison est, à long terme, de laisser une trace de sa vie, la meilleure qui soit, à sa postérité.

Le lecteur trouvera dans les lignes qui suivent quelques extraits de ce livre de raison. J'ai laissé volontairement le texte dans l'orthographe de l'époque, sans chercher à la moderniser.

---

(p.1)

Le 20 août 1745, Guillaume Dubois-Dessablons mon frère est mort âgé de 20 ans et 30 jours, de la Pulmonie.

Le 8 Xbre 1745, Louis Dubois mon frère aîné est mort d'une maladie à peu près semblable âgé de 27 ans et 8 mois.

Le 5 may 1746, j'ay épousé en la Paroisse Sainte-Opportune à Paris, Magdeleine François Pinson fille de Mr Nicolas Pinson et Marie François.

Le 16 janvier 1747, ma femme est accouchée d'une fille baptisée le 19 par Mr Buisson Curé à Fontainebleau de la Paroisse Saint Louis : Elle a été nommée Marie Magdeleine Louise, le Parrein M. Louis Dubois mon Père, la Marreine Mme Marie François veuve de Pinson mère de ma femme.

Le Samedi 11 février 1747, j'ay été receu à la Table de Marbre du Palais à Paris en la charge de Conseiller Procureur du Roy en la Maîtrise Particulière des Eaux et Forests de Melun et Capitainerie des chasses de Fontainebleau.

Le Mercredi 15 février, j'ay été Installé à l'audience de la Maîtrise en ma ditte Qualité.//

(p.2)

Le 7 janvier 1748 ma femme est accouchée d'un garçon, baptisé le même jour par Mr Royer Missionnaire : a été nommé Jean Louis Hubert : le Parrein Joseph Hubert Dubois mon frère, la marreine Elisabeth Le Borne ma belle mère.

Cet enfant est mort le 20 May au dit an.

Le 11 May 1749 ma femme est accouchée d'une fille, baptisée le 15 par Mr Meheust missionnaire : le Parrein Joseph Hubert Dubois mon frère, la Marreine Anne Maire Pinson femme Cartault, Sœur de ma femme Françoise.

(rajout) a été nommée Anne Françoise.

Le 10 juin 1751, ma femme est accouchée d'un garçon, baptisé le 11 par le dit Sr Meheust ; le Parrein, Jean Baptiste Cartault mon beau frère ; la marreine Jeanne Elisabeth Valou, femme Dubois ma Belle Soeur.

(rajout) a été nommé Jean Louis.

Le 20 avril 1752, le Roy m'a accordé sur la présentation de Mr Soisson de Vandières Directeur Général des Batiments du Roy, le Brevet de la charge et Conciergerie de la maison ditte de la Fontaine aujourd'huy Ecuries de la Reine suivant la démission faite en ma faveur par M. Louis Dubois mon père.//

(p. 3)

Le 27 juin 1752, ma femme est accouchée d'une fille baptisée le 1er juillet suivant ; nommée Geneviève Henriette Elisabeth ; baptisée par M. Claude

François Prêtre habitué à la Paroisse de Saint Nicolas des Champs, alors à Fontainebleau, lequel a été en même temps le Parrein ; la Marreine D<sup>elle</sup> Elisabeth Sevin de la Penaye. Cette enfant est morte le 28 mai 1753.

Le 27 Xbre 1752, j'ay été Elû 1er Marguillier de la paroisse Saint Louis de Fontainebleau. Les Sieurs Bâlan et Verdier ont été pareillement élus pour second et troisième.

Le 31 Xbre 1752, j'ay pris possession dans l'œuvre de la place de 1er Marguillier avant vepres et nous avons été installez par les Sieurs Chabouillé, Thouveray et Guilleminet cy devant marguilliers en charge.

Le 16 janvier 1753, Mr Louis Dubois mon Père avocat en Parlement, Conseiller du Roy, Controlleur Général des rentes de l'hôtel de ville de Paris et Concierge de la maison de la fontaine ditte les Ecuries de la Reine, est décédé à quatre heures du matin après avoir //

(p.4)

été plus de 22 mois malade, et attaqué d'une maladie de Poitrine extraordinaire, pendant laquelle il a jetté plusieurs fois des concrétions ou tubercules de la grosseur et forme d'une olive avec abondance de sang et de pus : il avoit eû 67 ans le 26 septembre dernier. Les qualités du Cœur et les vertus de l'ame dont il étoit orné l'avoient rendu le Citoyen le plus respectable et le plus aimé. Ses jours étoient comptez par le nombre de ses bienfaits envers les Pauvres et envers les Enfants dont les regrets seront éternels parce que leur perte est irréparable: il a été inhumé le lendemain 17 janvier 1753 sur les dix heures du matin en la Paroisse saint Louis de Fontainebleau sous son banc proche la chaire.

Le 26 février 1753, j'ay emprunté conjointement avec Joseph Hubert Dubois mon frère la somme de sept mille livres en trois parties, Scavoir 3 000 livres de M<sup>elle</sup> Sédilé, 2 000 livres de M<sup>elle</sup> Bienvenu et 2 000 livres du Sieur Desavis; pour le dit emprunt .

(p.5)

subvenir aux frais de réception de la charge de Controlleur des Rentes de l'hôtel de ville de Paris, de laquelle mon dit frère et moy nous feront incessamment pouvoir. Nous payerons annuellement aux Sus nommez 350 livres

de rente qui échoira à ce dit jour.

Le Mercredi 21 mars 1753, nous avons été receus mon dit frère et moy en chacun une charge de Conseiller du Roy Controlleur Général de la 27ème partie des rentes de l'hôtel de ville de Paris

Le serment préalablement pris en la chambre des comptes, et ensuite à l'hôtel de ville.

Et le lendemain 22, nous avons été installés dans l'assemblée de la compagnie des d. Controlleur des Rentes; laquelle assemblée se tient en une salle des Blancs Manteaux.

Et le samedi 24, nous avons donné suivant l'usage le repas de réception aux officiers du Bureau de la ditte compagnie, et autres amis au nombre au total de 22 personnes.//

(p.6)

Le 28 may 1753, Geneviève Henriette Elisabeth ma fille est morte âgée d'onze mois.

Le 7 mars 1754, ma femme est accouchée d'un garçon, baptisé le onze par Messire Pierre Marrier Prieur et Seigneur d'Amponville avec la permission de Mr Le Curé de Fontainebleau. L'Enfant a été nommé Louis Victor; le Parrein a été Mr Jean Louis Marrier Lieutenant de la Maîtrise de ce lieu, la Marreine De Suzanne Margueritte Chardon, Epouse de Mr De La Tour concierge du Château.

Par contrast passé devant Maître Langlois nottaire en ce lieu en datte du 24 may 1754, De Elisabeth Le Borne veuve de Mr Louis Dubois mon Père, Joseph Hubert Dubois mon frère, moy et nos épouses, avons constitué solidairement au profit de Mr Claude Fouquet 750 livres de rente au principal de 15 000 livres, de laquelle rente la d. De veuve Dubois notre Belle-Mère s'est chargée de payer 400 livres par an, et mon d. frère et moy de payer les 350 livres restans à compter du d. jour 24 may 1754.

Par quittance passée devant le dit sieur Langlois le 26 may au dit an nous avons remboursé mon frère et moy les deux mille livres que nous devions à Jean Desavis (du principal) pour les 100 livres (rajout) de rente suivant le contrast du 26 février 1753, plus 23 livres 10 sols pour trois mois d'ar-rérages échus le dit jour.//

[...] (p.12)

Le seize janvier 1759, j'ai emprunté à Sieur et D<sup>elles</sup> Verdier la somme de 2 000 livres et leur en ai fait un billet portant promesse de passer contrast et aux intérêts de 100 livres par an. (rajout) Remboursé le 8 juin 1761.

Le jeudi huit novembre 1759, 4 heures du Soir ma femme est accouchée d'un garçon baptisé le lendemain par le Sr Chenel prêtre de la mission et nommé Charles Hubert; Le Parrain a été Joseph Hubert Dubois De Freminet mon frère, et la marreine D<sup>elle</sup> Anne Charlotte Marrier, fille de Sr Jean Louis Marrier Lieutenant de la Maîtrise des eaux et Forests de Fontainebleau. (rajout) mort le 15 aoust 1761.

Le 22 novembre 1759, De Anne Marie Pinson veuve de Sr Jean Baptiste Cartault et sœur aînée de ma femme, a épousé en Secondes noces Sieur Jacques Millon ; le mariage a été célébré à 6 heures du matin en la paroisse de St Germain l'Auxerois à Paris.

Le lundi 4 février 1760 sur les 4 heures trois quart du soir, Dame Jeanne Elisabeth Valou Epouse de Me Joseph Hubert Dubois De Freminet mon frère, est morte d'une maladie de poitrine, agée de 33 ans, elle a été inhumée le lendemain à 5 heures du soir dans l'Eglise sous notre ban, près la Chaire. Elle laisse quatre filles.

Le lundi quatorze du mois d'avril 1760 sur les dix heures de matin, en la Paroisse et dans une chapelle des charniers de St Nicolas des Champs, Me Joseph Hubert Dubois De Freminet mon frère, a épousé en secondes noces D<sup>elle</sup> Marie Anne Marchand fille de Sieur Etienne Marchand Deffunt; et cy devant Entrepreneur des Ponts et chaussées à Fontainebleau et de Dame Mariane Dalon.

Caecus amor quid non mortalia pectore logis ! //

[...] (p. 17)

Le 16 mai 1762 à la sollicitation des Sieur et Dame Millon mes beau frère et belle sœur, et pour leur faire plaisir quoi qu'à notre préjudice, ayant seulement en vue de ménager l'amitié de la dame Millon de laquelle jusqu'à présent mes enfants sont héritiers présomptifs, ma femme et moi par acte passé le dit jour devant Maître Armet et son confrère notaires à Paris, avons vendu aux dits Sieur et Dame Millon la moitié de l'office de

Plancheur, venant du chef de ma femme et dont l'autre moitié appartenoit aux dits Sr et D<sup>e</sup> Millon. Par cet acte, il paroît que les d. Sieur et Dame Millon nous ont donné en argent 2 500 livres et que pour nous remplir de la somme de 7 500 livres restantes du prix de la ditte acquisition portée à 10 000 livres pour nôtre ditte moitié, ils ont par le même acte consenti à ce qu'il soit éteint 375 livres de rente au principal de 7 500, sur les 500 livres de rentes au principal de 10 000 livres que nous leurs devons, qu'en conséquence il ne leur seroit plus par nous dû sur cette rente de 500 livres que celle de 125 livres aussi de rente au principal de 2 500 livres, et ce à compter du 1<sup>er</sup> de ce mois. Néanmoins la vérité est que nous leur avons cédé la ditte moitié de charge cy devant évaluée pour nous dix mille livres, pour la somme seulement de sept mille cinq cent livres, et que conséquemment il paroît que nous perdons dans cette affaire 2 500 livres. Mais malgré la fixation de la totalité des dittes charges et office de plancheurs à 20 000 livres suivant l'édit du Roi du mois de mars 1761, cependant suivant le taux courant ces offices n'étant vendus que pour 15 000 livres, le Sieur Millon qui veut se faire recevoir au d. office a profité de cette circonstance et de mon amour pour la paix pour m'engager moitié de force moitié de gré, à lui céder notre part dans cet office pour 7 500 livres, et ne nous a réellement pas donné en argent les 2 500 livres mentionnez au dit acte, ainsi que lui et la D<sup>e</sup> son Epouse l'ont reconnu par la contre lettre qu'ils nous en ont donné le même jour après le dit acte, et sous la dictée du dit Sieur Armet nottaire ; laquelle contre lettre sera annexée à l'expédition qui me sera délivrée du d. acte.

Si nos enfants après nous, jettent la vue sur ces nottes, ils verront que j'ai sacrifié en apparence 2 500 livres du bien de leur mère, pour leur ménager l'espérance de la succession de la D<sup>e</sup> Millon leur Tante que j'ai craint de désobliger si j'eusse refusé la proposition de son mari qui aura moitié dans toutes ces acquisitions.//

[...] (p.24)

Le dimanche trois mars 1771, en la maison et domicile des Sieur et Dame Millon mes beau frère et belle sœur, rue des deux Ecus Paroisse St Eustache à Paris, et devant Maître Armet nottaire, il a été passé en pré-

sence des Parens et familles assemblez contrast de mariage Entre Anne Françoise Dubois ma Seconde fille et Sieur Louis Alexandre Cessart, Ingénieur pour le Roi dans les Ponts et Chaussées de la Généralité d'Alençon, né à Paris le ... 1722 sur la Paroisse St Sulpice, fils de deffunt Jean François Cessart Garde du Corps du Roi Stanislas et de deffunte Jeanne Collibert.

J'ai donné à ma d. fille par le d. contrast la même dot qu'à Sa Sœur, voyez la page 21 du précédent registre consistant en 12 000 livres produisant 600 livres de rente en 2 parties sur la communauté des Plancheurs. Les clauses de ce contrast, douaire, préciput, communauté, ce sont les mêmes qu'à celui de ma fille aînée, excepté que celle-ci n'a pas le même avantage de 300 livres dont j'ai joui l'autre par l'abandon que je lui ai fait de cette somme sur la gratification annuelle que le Roi m'accorde ce qui ne peut être que momentané ; à l'égard des habits dentelles et tout l'honnête nécessaire non mentionnez dans le contrast j'ai fait les mêmes dépenses que pour l'aînée par le secours de Mr Duvancel Grand Maître des eaux et Forêts : J'ai remis à Mr Cessart les d. contracts et titres de propriété de la d. dot.//

(p.28)

Le 10 juillet 1776 par contract passé devant Maître Armet nottaire à Paris, j'ai vendu aux Sieur et Dame Richard, ma maison de la Rue Neuve St Denis moyennant 600 livres de rentes sans aucune retenue au capital remboursable de 16 000 livres.

Par Edit du Roi du mois d'avril 1777 enregistré en Parlement le 22 aoust suivant, Sa majesté a créé en ma faveur une charge de Lieutenant de Robe Longue en la Capitainerie de Fontainebleau aux gages de 600 livres et à la charge de prêter serment et me faire recevoir à la Table de Marbre, ce que j'ai fait ainsi qu'il résulte de la Sentence de ma réception au d. Siège en datte du vendredi 26 septembre 1777.

(p.29)

Le 26 février 1780, Mr de Cessart mon gendre m'a prêté 1 800 livres dont je lui ai fait un billet le dit jour : ç'a été pour m'aider à payer les frais de

réception de mon fils Darneville à ma charge de Procureur du Roi de la Maîtrise et Capitainerie.

Et le 26 février 1780, en l'étude de Maître Armet nottaire à Paris j'ai donné ma procuration *ad resignandum* et fait avec mon dit fils un traité de vente de la d. charge, aux conditions y portées, mais par une contre lettre et un billet que mon dit fils m'a fait le même jour ; je demeure toujours propriétaire de la d. charge tant qu'il me plaira ainsi que des Revenus et émolumens.

Le 8 mars 1780, le Roi a accordé à mon fils Darneville des lettres de compatibilité pour qu'il puisse remplir les fonctions de Procureur du Roi en la Capitainerie dont je suis Lieutenant de Robe Longue.

Et le 8 mars 1780, des lettres de Provision du dit office de Conseiller Procureur du Roi en la Maîtrise des Eaux et Forêts et Capitainerie de Fontainebleau auquel mon dit fils a été receu à la table de Marbre le 17 mars 1780 ; en conséquence

Le mercredi 5 avril 1780, il a été installé au Siège de la Maîtrise, l'audience tenante et il l'a aussi été le lendemain jeudi 6, à l'audience de la Capitainerie.

Nota, les frais de cette réception montent à plus de 4 000 livres que j'ai acquittés avec 1 500 livres que Mr Duvancel m'a donnés en présent et avec les 1 800 livres de Mr de Cessart ci dessus mentionné, lequel m'a encore prêté 2 200 livres pourquoi je lui dois 4 000 livres dont je lui ai fait billet le 1er janvier 1781 mais ces 4 000 livres ont été remboursés le 21 avril 1783. //

(p.30)

Le 24 février 1781 6 heures du soir, en présence de Maître Fournier nottaire de Paris, et du Sieur Jacques Marie Marrier de la Gatinerie Ingénieur constructeur de la Marine du Roi ont été chés moi dressés et arrêtés les Articles à porter sur le contract de mariage de ma fille Sophie Dubois avec le d. Sieur de la Gatinerie.

Et le lendemain dimanche 25 du dit mois, Mr Marrier Père a exigé, contre l'usage, que le dit contract de mariage fût passé chés lui, ce qui a été fait. Le dit contract est semblable à ceux de mes deux autres filles, et notamment

à celui de l'aînée : la dot donnée en commun par ma femme et moi à notre d. fille Sophie, a été de 12 000 livres comptant Scavoir 9 000 livres provenant du remboursement que m'en a fait Mr Thevenin de Margenci à la fin de Xbre 1780, plus 2 400 livres a moi encore prêtés par Mr de Cessart mon 2ème gendre et 600 de mes deniers. Le d. Sr De la Gatinerie a exigé que je m'obligeasse par le d. contract à lui payer annuellement et ma vie durant 300 livres à prendre sur les gages de ma charge de Lieutenant de Robe Longue, avantage que je n'avois pas fait à ma fille Cessart : Il n'a point été fait mention dans le contract ci dessus d'une somme de 2 100 livres par nous donnée pour habillement et trousseau de ma d. fille Sophie qui néanmoins a été très bien nippée.

Et le lundi 26 février 1781 6 heures du matin en la chapelle intérieure de la Mission, Paroisse St Louis de Fontainebleau, le Mariage de ma ditte fille Sophie avec le d. Sieur Marrier de la Gatinerie a été célébré par le Sr Daye curé de la d. Paroisse en présence des Parens et amis rassemblés, les fiançailles célébrées par Dispense un moment avant le mariage. //

(p.31)

Le mardi 30 juillet 1782, ma fille Cessart est accouchée à Rouen à 4 heures du soir d'un garçon baptisé le même jour à 8 heures du soir sur la Paroisse de Rouen.

Il est né à sept mois à ce que sa mère prétend ; Je devois en être le parrein mais vû sa délicatesse il a fallu le baptiser le dit jour : Il a été nommé Alexandre François; le parrein a été Mr Cachin Sous Ingénieur des Ponts et Chaussées de la Généralité de Rouen, Et le marreine a été Alexandrine de Cessart ma petite fille, sœur de l'Enfant.

Et le jeudi 3 octobre 1782 cet enfant est mort.

Le jeudi 6 février 1783 à 5 heures du matin, ma fille Sophie Dubois femme de Marrier De la Gatinerie est accouchée fort heureusement d'une fille qui a été baptisée le même jour à 6 heures du soir par le Sr Daye Curé de Fontainebleau : le Parrein a été Mr Jean Louis Marrier Ecuyer ancien Cer du Roi Lieutenant de la Maîtrise des Eaux et Forêts de ce lieu Grand père de l'Enfant, et la Marreine D<sup>e</sup> Magdeleine François Pinson ma femme, Grand mère de la ditte petite fille qui a été nommée Agathe Sophie. Nota

ma femme auroit désiré qu'elle n'eut que le nom de Sophie seul, mais Mme Marrier aussi Grand mère qui se nomme Agathe, a voulu qu'on lui donnât ce 1er nom quoique cette dame n'ait pu même devant l'accouchée, dissimuler son mécontentement de ce qu'elle n'avait eu qu'une fille.

Et le mercredi 19 mars 1783 la d. Agathe Sophie ma petite fille est morte, 11 heures du matin, on l'a ouverte et on a trouvé qu'elle avait un dépôt dans le tête, dont la filtration l'a étouffée; elle a été inhumée le lendemain 10 heures 1/2 dans le cimetière de la Paroisse de Fontainebleau. //

[...] (p.39)

Le mardi 17 août 1790, à une heure du matin, ma Bru D<sup>e</sup> Adélaïde Jeanne Elisabeth Corbi, épouse de mon fils Louis Victor DuBois Darneville, est accouchée d'une fille, par les soins de Mr Sarrebourg chirurgien Accoucheur de la Vennerie: L'Enfant qui a eu pour Parrain Mr Louis Baltazar Corbi, Ayeul Maternel et pour Marraine, Dme Madelaine Françoisine pinson Epouse de moi Jean François Dubois, Ayeule Paternelle, a été baptisée le même jour par Mr Daye Curé de la Paroisse Royale de St Louis de Fontainebleau à huit heures et demi du Soir, et nommée Adélaïde Louise alexandrine.

[...]

Le dimanche 26 février 1792, mon fils Darneville ayant reçu en assignats le remboursement de Notre charge de Pr (procureur) du Roi de la Maîtrise supprimée par les opérations de l'assemblée nationale [hélas] en a donné suivant Nos conventions,

à mon fils aîné Dubois	12 000 livres
En a gardé pour lui	12 000 livres
Et m'a remis le surplus, de	1 132 livres 10 sols //

(p. 40)

Ainsi au moyen de ce remboursement de 12 000 livres fait à chacun de mes 2 enfants mâles pour leur servir Ils sont respectés dans la même Egalité que mes 3 filles mariées. Darneville a joui jusqu'au d. jour, d'une partie du produit de cette charge qui ... avait au delà de l'intérêt des 12 000 livres que je lui dois à jour depuis son mariage de la rente de 600

livres (au principal de 16 000) sur le Sr Richard, laquelle au moyen des 12 000 ci dessus à lui donnés retourne à mon profit sauf après notre décès à être partagée entre mes enfants avec mes autres biens.

Si la Révolution permet qu'il s'en trouve.

Le jeudi 10 mai 1792, à 9 heures du matin, En la Paroisse St Roch, à Paris a été célébré le mariage de ma petite fille Alexandrine de Cessart, avec Mr Alexandre Antoine Le Normand Du Briauvais, ci devant Maître des Comptes, par Mr Le Grand Curé de St Roch, en présence de mes fille et gendre de Cessart, Père et Mère de la d. Epouse, de mes 2 fils DuBois et de 3 témoins au côté de l'épouse, ma femme et moi n'y avons point été à cause de nos âges, Et Mr et Mr de Cessart et ces épouses étant venus passer avec nous 4 jours depuis le dimanche de la Pensée le 27 mai jusqu'aujourd'hui 31, ils m'ont remis un Extrait de leur acte du d. mariage et je l'ai joint à mes autres papiers Registre N° ... 1er intitulé affaires personnelles. //

(p.41)

Le 22 octobre 1792, à 6 heures du matin est décédée Dame Anne Marie Pinson, Epouse en secondes noces de Sieur Jacques Millon, négociant à Paris, Rue Française n°6. La d. Dme âgée de 76 ans, ma belle Sœur et Sœur de ma Magdelaine Françoise Pinson ma femme, Sa seule héritière, mais la jouissance de cette succession sera tardive, si comme on le pense, les d. Sr et Dme Millon se sont fait une donation entre eux : En tout cas ma femme et moi avons fait faire une Procuration dont notre fils Darneville doit être porteur en partant pour Paris le 23 ou 24.

Le lundi 21 janvier 1793, Le Roi Louis Seize, après avoir été dénoncé comme Tiran accusé, dégradé de la qualité de Roi et jugé par l'Assemblée de Convention nationale a été décapité à environ 10 et onze heures du matin, dans la place ci-devant dite de Louis XV à Paris, et inhumé sur la Paroisse de la Madelaine.

[...] (p.43)

Le jeudi 14 mars 1793, à 3 heures 9 minutes après midi, ma petite fille Virginon Marrier, femme de Mr Boursier, est accouchée d'une fille en ma

maison de la rue basse où Son Père et Sa Mère demeurent de mon consentement et sans loyes;

Et le lendemain vendredi 15 à 11 heures du matin, l'enfant a été baptisée par Mr Daye Curé de la Paroisse de Fontainebleau, j'ai tenu sur les fonds de baptême cette Enfant avec ma fille Marrier Sa grand mère représentant par procuration Dme Geneviève Boursier, Grande tante et cette petite fille a été nommée Geneviève Françoise, après quoi il a fallu que nous allasions présenter cette Enfant à la municipalité où l'acte civique a été fait et par nous signé sur 2 registres.

---

**Stéphanie Rivière**

## Notes

- 1 Le manuscrit est conservé aux Archives Départementales de Seine-et-Marne, sous la cote 3 HDT 48. En raison du mauvais état de l'original, seule une photocopie est consultable. Il faut signaler que l'on trouvera à cette cote, outre le livre de raison, l'extrait du contrat de mariage de Louis Dubois (son père) et Elisabeth le Borne (la seconde épouse du père), le récépissé de paiement pour l'enregistrement des droits perçus pour l'Armorial et le blason de Louis Dubois, le titre de l'écu des armoiries de Louis Dubois, le contrat de mariage de Jean-François Dubois (notre auteur) et Madeleine Pinson, le contrat de vente de la maîtrise des chasses de Fontainebleau de Hubert Jaillot à Jean-François Dubois, la prestation de serment comme avocat de Jean-François Dubois, l'exemple d'une constitution de rente exécutée par la famille Dubois, le transport d'un emprunt de Jean-François Dubois, ainsi que l'acte de réception de ce dernier à la Table de Marbre.
- 2 Cf. Madeleine Foisil, "L'écriture du for privé", in Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, 1986, tome 3, p. 331.
- 3 Robert Sauzet, *Le notaire et son roi, Etienne Borrelly (1633-1718). Un Nimois sous Louis XIV*, Paris, Plon, 1998, avant-propos.
- 4 Cf. Madeleine Foisil, "L'écriture du for privé...", *op. cit.*, p. 335.
- 5 *Ibid.*
- 6 Roland Mousnier, *Les institutions de la France sous la Monarchie absolue, 1598-1789*, Paris, PUF, 1974, p. 54.
- 7 Antoine Furetière, *Dictionnaire Universel*, Paris, SNL, 1978.
- 8 Roland Mousnier, *Recherches sur la stratification sociale à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, A. Pedone, 1976, p. 69.
- 9 Jean-François Dubois, *Livre de raison* (20 août 1745-14 mars 1793). ADSM, cote 3 HDT 48, p. 29.
- 10 Maurice Gresset, *Gens de justice à Besançon*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, (Tome 1, 1674-1789), p.111.
- 11 Cf. Marcel Marion, *Dictionnaire des institutions de la France*, Paris, Picard, 1993, p. 525.
- 12 L'acte de vente de la charge (Fontainebleau, 24 août 1746), établi chez le notaire Langlois, se trouve à la même cote que le livre de raison, ADSM, cote 3 HDT 48.
- 13 Cet almanach est consultable aux Archives Nationales, en usuel.
- 14 Cf. François-André Isambert, (éd.), *Recueil des anciennes lois de France*, Paris, Plon, 1821-1833, p. 394, n°663 : on y trouve l'édit relatant la création de cette charge : "Edit portant création d'une charge de lieutenant de robe longue de la Capitainerie de Fontainebleau. Versailles, avril 1777, enregistré en parlement le 20 juin 1777".
- 15 Marcel Marion, *Dictionnaire des institutions...*, *op. cit.*, p. 363.